

Alors que partout les conditions de travail se dégradent, les effectifs se réduisent, le gouvernement impose aux infirmières et à certains personnels soignants un chantage inadmissible en échange d'une revalorisation de carrière. Pour SUD, c'est bien évidemment inacceptable !

Travailler beaucoup + pour gagner un peu + NON merci !



Union
syndicale
Solidaires

- le gouvernement a pré-
- cisé que ce protocole
- s'appliquerait, même
- en l'absence de signa-
- ture de syndicats.

** les infirmières de-
vront opter pour la
catégorie A (et la
perte de la catégorie
active) entre juin et
décembre prochain.*

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 1er février 2010

La finalité du protocole d'accord soumis à la signature des organisations syndicales est bien de rallonger le nombre d'années travaillées et de reculer l'âge de la retraite.

Alors que les 35 heures ont déjà été dévoyées et que les heures supplémentaires explosent dans de nombreux établissements, le gouvernement propose des carrières rallongées de dix ans pour les infirmières et le droit à la retraite à 55 ans repoussé à 60 ans. Au-delà, c'est la suppression de la catégorie active pour tous qui se profile, et ce n'est plus à 60, mais à 62, 63 ans ou plus qu'il faudra partir demain pour espérer une pension à taux plein !*

En contrepartie, les reclassements proposés sont loin des revendications salariales. Les gains annoncés par Mme Bachelot (+ 2000 euros par an) ne concerneront que les professionnels qui pourront arriver en fin de carrière, et seront étalés sur 5 ans. La plupart des infirmières et paramédicaux ne gagneront qu'entre 30 et 50 euros de plus par mois.

D'autres aspects de ce protocole sont aussi négatifs, voire dangereux :

- L'instauration d'une prime de fonction et de résultat, dans un premier temps aux cadres et ensuite à l'ensemble du personnel, va individualiser davantage les rémunérations et augmenter la pression déjà forte sur les personnels pour exiger encore plus d'efforts ou de docilité !!!

- Les glissements de tâches en fonction des besoins et de la pénurie médicale deviennent officiels. Il pourra en effet être expérimenté des délégations de fonctions médicales à des infirmières ou à des paramédicaux sur simple validation des Agences Régionales de Santé. Cela ouvre la voie à tous les abus et à une insécurité

juridique d'exercice professionnel accrue.

Ce protocole créé aussi des divisions supplémentaires parmi les professions, notamment en refusant de reclasser en A les techniciens de laboratoire, les préparateurs en pharmacie, les diététiciennes et l'ensemble des socio-éducatifs.

Pour les autres professions qui ne seront pas reclassées en catégorie A, le nouvel espace statutaire (nouvelle appellation de la catégorie B) apporte une revalorisation dérisoire.

De nombreuses professions sont encore exclues de toute revalorisation comme les aides-soignants et l'ensemble des catégories C.

Si comme l'indique plusieurs communiqués, la majorité des organisations syndicales refuse de signer ce protocole, SUD leur propose maintenant de se rencontrer afin de proposer une plateforme revendicative à l'ensemble des personnels et débattre des moyens d'actions pour obtenir satisfaction !

